

23 Septembre 2020

présents : Mmes Atallah, Chatelain, Laffont, Lhomelet, Prini, Rozenblatt ;
MM. Loiseau, Pinette, de Thomasson,)

excusés : Mme Sims, M Gupta ;

invités : M. Zuresco, excusé M. Tenot

— **AG 2020 et élection du conseil syndical**

L'assemblée générale aura lieu par correspondance, ainsi que l'élection des membres du conseil syndical (tous les membres actuels sont arrivés à la fin de leur mandat).

Dans un premier temps, le syndic va écrire à tous les copropriétaires en demandant à ceux qui souhaitent être candidats de le faire savoir par écrit. La façon de faire parvenir les candidatures sera précisée dans cette lettre, ainsi que la date limite pour la réception des candidatures.

N.B. Les membres actuels du conseil qui le souhaitent doivent faire acte de candidature de la même façon.

La liste des candidats sera envoyée avec la "convocation de l'AG" qui présentera les projets les projets de résolution mis aux voix, sur lesquels nous serons amenés à voter.

Tous les votes auront lieu par correspondance

— **Rénovation des locaux poubelle**

Le conseil décide de soumettre à l'AG le devis de rénovation des locaux poubelles : peinture des murs et pose de carrelage à l'endroit où le contenu des vide ordures se déverse dans les grosses poubelles. (Cinq locaux en Rez de chaussée, et 11 dans les sous-sols). Pour un montant de 23 800 €

— **Installation d'abris vélos supplémentaires.**

Le local à vélos utilisé de longue date, réaménagé pour augmenter sa capacité d'accueil, est totalement plein, et toutes les demandes n'ont pas été satisfaites. Le conseil considère qu'il faut augmenter les capacités d'accueil et donne son accord pour proposer à l'AG l'installation de deux abris couverts supplémentaires, végétalisés : l'un à côté du bac à sable et l'autre vers l'entrée de la chaufferie.

— **Plantations dans le jardin**

L'entretien du jardin fait l'objet d'un contrat avec l'entreprise Lorge. Mais la plantation de nouveaux végétaux (rosiers, hortensias...) ne fait pas partie de ce contrat. Le conseil demande de faire voter un budget encadrant ces dépenses.

— **Divers**

Les herbes qui poussaient sur le toit du bâtiment B, dont on craignait qu'elles n'abiment l'étanchéité, ont été soigneusement retirées.

Le toit de l'immeuble continue à être un lieu de promenade, sans aucune surveillance, pour un chien qui laisse beaucoup de traces. Que le chien puisse courir ne dérange personne, mais la présence d'un nombre incalculable de crottes à un endroit arpenté par les ouvriers chargés de l'entretien de la toiture est inacceptable. Le conseil demande que, d'une façon ou d'une autre, le toit reste impeccablement propre.